

BAN212 - Relation clientèle, éthique et déontologie

Présentation

Prérequis

Public ayant acquis un niveau bac+4 ou plus, possédant des connaissances de base en fiscalité et finance et une expérience professionnelle dans le domaine.

La formation est soumise à agrément aux conditions suivantes :

- être admis dans le Master 2 Gestion de patrimoine
- ou être agréé par l'enseignant responsable (voir "UE à la carte" sur le site du département [Efab](#)).

Objectifs pédagogiques

Fournir aux auditeurs une compréhension des règles éthiques et déontologiques qui s'appliquent à l'activité de conseil en gestion de patrimoine et sensibiliser sur l'accompagnement commercial et les devoirs de conseil au client.

Programme

Contenu

- **L'environnement réglementaire, une activité sous pression :**
 - Organes de contrôle et leur mission ; Principes et sanctions ; Mission d'une direction des risques et de la conformité ; Risques financiers, risques de crédit, risques opérationnels
- **La connaissance client (KYC), support de la relation client :**
 - Situation familiale, professionnelle, patrimoniale ; Protection de la famille, du patrimoine ; Projets, objectifs, sensibilité
- **Blanchiment des capitaux (LAB-FT-FF), devoirs de vigilance :**
 - GAFI ; Blanchiment, financement du terrorisme, fraude fiscale ; TRACFIN ; Sanctions
- **Primauté des intérêts clients, devoirs de conseils :**
 - Le devoir d'information, de conseil, de mise en garde, de non ingérence ; Les clientèles protégées ; Le secret professionnel ; Les conflits d'intérêts
- **Distribution de crédits :**
 - La responsabilité des contractants ; La loi Scrivener I du 10 Janvier 1978 relative aux crédits à la consommation ; La loi Scrivener II du 13 Juillet 1979 relative aux crédits immobiliers ; La loi Lagarde du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation ; Calculs d'endettements et de restes à vivre (RAV) ; La loi Neiertz du 31 décembre 1989 relative au surendettement ; Loi sur les taux d'usure
- **Commercialisation d'instruments financiers :**
 - Directives MIF I du 1er novembre 2007 relative aux marchés financiers ; Directive MIF 2 du 3 Janvier 2018 relative aux marchés financiers ; Protection de la clientèle (Situation patrimoniale, Revenus, Connaissance des marchés financiers, Objectifs de placements, Horizon de placement, Sensibilité aux risques) ; Préventions des conflits d'intérêts ; Prévention des abus de marché
- **Devoirs de conseils en assurances :**
 - La Directive Des Assurances (DDA) du 1er Octobre 2018 relative à la distribution d'assurances ; La Loi Hamon du 17 Mars 2014 ; L'assurance des emprunteurs (ADE) ; S'assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé (AERAS) ; Incendies, Accidents et Risques Divers (IARD) ; Assurance Vie ; Plan d'Epargne Retraite (PER) ; Prévoyance
- **Entreprises, actifs et responsabilités**
 - Notions juridiques propres à l'activité de l'entreprise (Fonds de commerce, Droit au bail, Pas de porte, Franchise, Bail commercial, Bail professionnel, Bail précaire) ; Les formes juridiques d'entreprises ; Responsabilité indéfinie ; Responsabilité indéfinie et conjointe ; Responsabilité solidaire

Mis à jour le 23-04-2025



Code : BAN212

Unité d'enseignement de type cours

4 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **40 heures**

Responsabilité nationale :

EPN09 - Economie Finance
Assurance Banque (EFAB) /
Lionel ALMEIDA

Contact national :

EPN09 - département EFAB
292 rue Saint Martin
accès 3
75003 Paris
01 58 80 87 45
Boris Buljan
boris.buljan@lecnam.net

- **L'insolvabilité des clients :**

- Particuliers : Contrats et comptes (Convention, Mandat, Solidarité) ; FICOBA/FCC/FICP ; Clientèles fragiles / droit au compte ; Surendettement
- Entreprises : Procédures collectives

Modalités de validation

- Projet(s)
- Examen final

Description des modalités de validation

L'UE est validée par un rapport ou exposé, et par un examen écrit de fin de semestre.